

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

L' an deux mille vingt-trois, neuf juin à dix-huit heures et dix minutes

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 2 juin 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Olivier HUBERT donne procuration à Mme Marie SANCHO, Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Pascale PARPEX, M. Vincent DECOUX donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Philippe HAZARD donne procuration à M. Loïc LASSAGNE, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Christophe CHABOUD donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Jacques VILLEMUR

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Lucile GASBER-AAD a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

15 JUIN 2023

1/3

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230609-2023-023-AR
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 9 juin 2023

DÉLIBÉRATION : Désignation des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

N°2023/023

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire n°NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/n°83 du 23 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire par les conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023,

Vu les deux listes de candidats déposées,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

- M. Cyriac BARBÉ
- Mme Sarah CHABANE
- M. Eric LABALETTE
- Mme Elisabeth BILLOIR
- M. Brieg ELLION
- Mme Catherine MARLE
- M. Olivier LECON
- Mme Laure LABICHE
- M. Frédéric PUZIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Grégoire de LA RONCIÈRE.

Le Secrétaire de séance,



Lucile GASBER-AAD.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission

Date de réception préfecture